

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL**  
**du lundi 8 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le 8 décembre à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

**Etaient présents :**

**La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :** Messieurs DEZELU, AMIOT, GATESOUBE, BEAUJEAN, DELANOUE, AMOUREUX et POUJADE

**La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :** Messieurs LONCHAMPT, MARDESSON, LOISEAU et LOMBARDI et Madame THIOU

**La Communauté de Communes Cœur de Sologne :** Messieurs DOUCET, PAVEAU et ROCHUT

**La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin :** Messieurs NIEUVIARTS, DAVID et HENRY

**La Commune de LOREUX :** Monsieur GILLET

Pouvoir de Madame DE PELICHY à Monsieur NIEUVIARTS

**Etaient excusés :** Madame GASSELIN (C.C.S.R.), Monsieur HUME (C.C.C.S.), Monsieur BOUYER (C.C.S.E.) et Monsieur BOUILLON (C.C.C.R.)

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé

**Etaient absents :** Monsieur BOUTON (C.C.S.R.), Monsieur BIOULAC (C.C.C.S) et Madame DE PELICHY (C.C.C.F.S.A.)

**Assistait également à la réunion :**

Madame Nathalie PITAULT, directrice du syndicat

**Monsieur NIEUVIARTS** assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice.

En préambule, **Monsieur BEAUJEAN** souhaite que le POWER POINT établi par le Cabinet MERLIN soit transmis aux membres du comité syndical.

Celui-ci avait été présenté aux membres du bureau et à la commission des travaux le 20 novembre 2014.

Les services transmettront le document ainsi que le compte-rendu et la note relative à la mise à disposition du personnel.

## **I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 octobre 2014 :**

Ce compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation du comité syndical.

**Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.**

## **II – Autorisation de lancer le marché « collecte et transport du verre d'origine ménagère » :**

La prestation de collecte est effectuée par une entreprise et fait l'objet d'un marché public. Celui-ci passé en 2012 s'achevant en mars, une nouvelle consultation sera établie sous la forme d'un appel d'offre ouvert.

A titre indicatif, 1 600 tonnes par an de verre sont collectées et transportées chez SAINT GOBAIN.

**Monsieur LONCHAMPT** fait part d'un retour d'expérience en Allemagne. Il s'avère que le verre fait l'objet d'un tri : vert, transparent, marron.

**Monsieur DEZELU** informe les membres du comité syndical que le coût du verre actuellement facturé à 43,55 € TTC a sensiblement augmenté du fait de la hausse de TVA (5,5 à 10%).

**Monsieur BEAUJEAN** souhaite connaître le prix de reprise.

A ce jour, SAINT GOBAIN rachète le produit à 22,45 € la tonne. ECO-EMBALLAGE soutient ce matériau pour 4,40 € la tonne.

Au total, 16,70 € à la tonne reste à la charge du SMICTOM.

Dans l'optique de bénéficier des tarifs les plus intéressants possibles, il est proposé d'établir ce marché pour une durée de 3 ans reconductible 2 fois un an et d'autoriser monsieur le Président à lancer cette consultation.

**Après en avoir délibéré, ces propositions sont acceptées à l'unanimité.**

## **III – Décisions modificatives du budget :**

Cette décision concerne un défaut de crédits pour l'amortissement de 3 caméras acquises en 2013.

Une provision avait été faite sur le budget 2014 pour 333,88 € au lieu de 667,77 €.

Il est proposé de modifier le compte 6811 relatif aux amortissements et le compte 022 relatif aux dépenses imprévues de 400 €.

<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant inscrit au BP</b>	<b>Modification</b>
6811	Dotations aux amortissements	450 403 €	+400 €
022	Dépenses imprévues	105 260 €	-400 €

**Après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

## **IV – Admission en non valeur :**

**Monsieur CHAUVET**, receveur syndical, demande que les membres se prononcent sur une demande en non-valeur concernant la SARL LYET de Chaumont-sur-Tharonne pour un montant de 164 € correspondant à 4 m<sup>3</sup> de déchets divers déposés à la déchèterie de Lamotte-Beuvron.

**Les membres du comité syndical acceptent cette admission en non-valeur.**

## **V – Questions diverses :**

**Monsieur le Président** informe les membres du comité syndical qu'une réunion se tiendra en janvier pour définir les travaux à réaliser sur les différentes déchèteries et plates-formes.

Les présidents des 4 communautés de communes, l'élu référent en environnement de chacune d'elles, les membres du bureau et les membres de la commission des travaux seront conviés à cette réunion.

**Monsieur LOISEAU** informe qu'une plate-forme où sont posés les colonnes journaux-magazines et verre bétonnée sera réalisée sur la commune de La Ferté-Beauharnais.

Il conviendra d'avertir en amont les services du SMICTOM pour prévoir le déplacement des colonnes pendant les travaux.

**Monsieur LOISEAU** souligne qu'un habitant de La Ferté-Beauharnais s'est vu refuser l'accès à la déchèterie de Neung-sur-Beuvron.

Dans l'éventualité où cette situation se reproduirait, le SIEOM de Mer avec lequel le SMICTOM a contracté une convention sera informé.

**Monsieur LOISEAU** souhaite connaître les modalités de vente des calendriers par les agents du SMICTOM.

Les agents ayant créé une amicale demandent aux maires des 24 communes l'autorisation de présenter leurs calendriers aux habitants.

**Monsieur DOUCET** fait état d'une demande de copie du compte-rendu de l'assemblée générale de cette amicale. A ce jour, il n'en a pas été destinataire.

**Monsieur GILET** déplore que des personnes étrangères au SMICTOM se présentent chez les administrés provoquant ainsi une ambiguïté sur l'identité des démarcheurs.

Dans la mesure où le SMICTOM n'est pas partie prenante dans cette démarche, monsieur GATESOUBE préconise qu'aucune référence au SMICTOM ne soit indiquée sur ces calendriers.

Le nom du SMICTOM n'apparaît pas sur le document présenté aux administrés.

Le pot de fin d'année des agents aura lieu le 10 décembre à 11 heures.

**Monsieur DEZELU** informe s'être rendu avec Nathalie PITAULT à POLLUTEC début décembre à Lyon.

Ce salon rassemble des professionnels du monde entier autour des solutions innovantes à destination des marchés de l'environnement et de l'énergie.

Le domaine du déchet y est largement représenté.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h**